

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2019/N° 0025333AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT (PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 25 juin 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

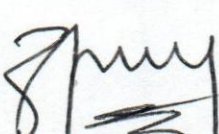
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de Financement (Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 25 JUN 2019

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance



Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO